

L

***Déclaration de S.E Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant permanent
du Royaume du Maroc***

à

***la Deuxième session du Comité préparatoire
de la Conférence d'examen du Traité de Non
Prolifération des Armes Nucléaires de 2005.***

**** Débat général ****

Monsieur le Président,

Il me plaît de vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité de Non Prolifération des Armes Nucléaires de 2005. Ma délégation s'en félicite à un double titre.

Vous représentez la Hongrie, un pays ami avec lequel mon pays entretient à tous les niveaux des relations privilégiées. Vos qualités d'Ambassadeur chevronné, la finesse de votre jugement alliée à votre vaste expérience constituent autant de gages qui augurent d'une présidence réussie.

Je saisis également cette occasion pour rendre un vibrant hommage à votre prédécesseur l'Ambassadeur Henrik SALAN DER qui a su conduire la première session de ce Comité avec tact et sens de la responsabilité. Je tiens également à remercier les membres du Secrétariat pour leurs contributions à l'organisation de cette session.

Monsieur le Président,

Les travaux de cette deuxième session du Comité Préparatoire de la Conférence d'examen du Traité de Non Prolifération Nucléaire de 2005 interviennent dans un contexte international mouvementé et chargé d'incertitudes. Les événements survenus sur la scène internationale ont mis en évidence la fragilité de la sécurité internationale et partant celle des pays. Ils ont, plus que jamais fait ressentir le besoin urgent de renforcer tant le régime international de non-prolifération que l'approche multilatérale ayant présidé jusqu'à présent à l'examen des questions de sécurité internationale et de désarmement.

Aujourd'hui plus qu'hier, la responsabilité incombe à la Communauté Internationale pour trouver des réponses adéquates aux nouveaux défis, périls et dangers caractérisant le début de ce troisième millénaire. La coopération internationale, la consolidation du multilatéralisme ainsi que l'application effective de toutes les dispositions des traités internationaux représentent des éléments fondamentaux pour édifier un monde meilleur de paix et de sécurité pour tous. Dans ce contexte, le TNP continue d'être la pierre angulaire et le fondement essentiel de l'arsenal juridique afférents au désarmement nucléaire.

Malgré ses relatives imperfections, ce Traité demeure l'instrument international fondamental pour prévenir la prolifération nucléaire, établir un système de garanties et promouvoir et assurer à tous les Etats parties un libre accès aux utilisations pacifiques de l'énergie et des techniques nucléaires.

A cet égard, le Royaume du Maroc se félicite de la récente adhésion de Cuba au TNP ainsi qu'au Traité de Tlatelolco ce qui conforte l'universalité de l'engagement en faveur du désarmement nucléaire général et complet.

Monsieur le Président,

Les Vème et VIème Conférences d'examen de 1995 et 2000 avait suscité un sentiment d'optimisme né de la décision de proroger le Traité pour une durée indéterminée et l'engagement sans équivoque des Etats nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Cependant, cet espoir a été altéré par les tensions exacerbées dans certaines régions du monde, et par la décision regrettable de la République Démocratique Populaire de Corée de se retirer du TNP et de soustraire son réacteur «Youghyon» aux garanties de l'AIEA. Aussi, le Royaume Maroc s'associe-t-il aux espoirs exprimés ici par les Etats parties du TNP de voir ce pays revenir sur sa décision.

Le climat de suspicion qui règne sur la scène internationale est préjudiciable au principe de l'universalité, de la non prolifération et de l'élimination totale des armes de destruction massive que le Royaume du Maroc, à l'instar de la majorité des pays, appelle de tous ses vœux. La souscription aux principes du TNP demeure plus que jamais primordiale et leur respect est la condition sine qua non pour assurer la crédibilité du Traité et favoriser un monde plus sécurisé.

A cet effet, l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique est la seule instance internationale habilitée à en assurer l'application et à dénoncer les Etats qui les transgressent. De ce fait, il est devenu impératif de renforcer les mesures de sauvegardes de l'Agence ainsi que ses mécanismes d'inspections afin qu'elle s'oppose avec efficacité aux risques de prolifération des armes nucléaires et de matières fissiles.

Les événements tragiques du 11 septembre ont alerté la Communauté internationale sur les risques des utilisations malveillantes des matières nucléaires et autres sources radioactives. A cet égard, le Royaume du Maroc appuie le plan d'action préconisé par l'AIEA, adopté lors de sa 46ème Conférence générale de septembre 2002, et estime que c'est une étape importante dans l'atténuation de tels risques. En outre, les débats en cours au sein du Groupe de travail pour l'amendement de la Convention sur la Protection physique des matières nucléaires représente un autre aspect positif et encourageant des efforts de la Communauté internationale visant à assurer la sécurité des matières nucléaires.

Monsieur le Président,

Par la résolution GC(44)/RES19 adoptée par la Conférence Générale de l'AIEA en 2000, les Etats membres ont mandaté le Secrétariat pour envisager "de mettre en œuvre les éléments d'un plan d'action de façon à ce que les accords de garanties et les protocoles additionnels puissent être mis en œuvre" à l'instar des décisions de la Conférence d'examen du TNP tenue la même année. Cependant, les progrès réalisés dans ce domaine demeurent insuffisants et nécessitent l'engagement de tous les Etats pour aller de l'avant.

Au Moyen-Orient, le refus d'Israël d'adhérer au TNP constitue un motif de préoccupation pour les pays de la région et pour la Communauté internationale. En effet, Israël est le seul Etat qui dispose d'un programme militaire nucléaire dans la région, et persiste dans son refus de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'AIEA.

Cette attitude représente un obstacle majeur à l'instauration d'un climat de confiance pouvant constituer un premier pas vers la mise en place d'une Zone Exempte d'Armes Nucléaires et de Destruction Massive au Moyen Orient à laquelle tous les pays arabes ont souscrit depuis fort longtemps.

A cet égard, nous sommes convaincus que la meilleure garantie pour la sécurité des états est non la puissance militaire ni l'accumulation des armes nucléaires, mais la coexistence pacifique avec les voisins, le choix stratégique et irréversible de la paix, le désarmement nucléaire, le respect de la légalité internationale et la création des conditions favorables pour un espace de développement, de prospérité et d'échanges politiques, économiques, sociaux et culturels.

Le Royaume du Maroc réitère ici son appel à toutes les parties au TNP, principalement les puissances nucléaires, pour assumer leur responsabilité en vue de la réalisation d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient.

Monsieur le Président,

Le retard opéré pour l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires sept ans après son ouverture reste une source de préoccupation. C'est pourquoi, le Royaume du Maroc lance un appel aux 13 des 44 Etats figurant dans l'annexe II dudit Traité ainsi qu'à ceux qui ne l'ont pas encore fait pour ratifier, sans plus tarder, le TICE et observer le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à son entrée en vigueur. En outre, mon pays appuie l'organisation de la "Conférence des Ratificateurs" qu'il considère comme un moyen d'accélération du processus des ratification du Traité.

Par ailleurs, lors de la Conférence d'examen en 2000, les parties ont convenu que les assurances de sécurité des cinq puissances nucléaires parties au TNP aux Etats parties non nucléaires, serait de nature à renforcer le régime de non prolifération nucléaire. A cet égard, nous attendons avec intérêt les recommandations que le Comité préparatoire soumettra à la Conférence d'examen à ce sujet. Il y va de la crédibilité des engagements des Etats parties à l'occasion de cette Conférence périodique.

En sa qualité d'Etat partie au Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires depuis 1970, le Royaume du Maroc a conclu les accords de garanties avec l'AIEA en 1975 et ratifié le TICE en 1999 ainsi que la Convention sur la Protection Physique des matières Nucléaires en 2002. En outre, il a entamé une procédure interne en vue de la signature du Protocole Additionnel. Par ailleurs, il me plait de signaler que mon pays a

adressé ce matin au Secrétariat du Comité préparatoire son rapport national relatif à l'application du Traité de Non Prolifération Nucléaire et à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient, et ce, conformément aux décisions de la Conférence d'examen de 2000.

Par ailleurs, ma délégation partage la conviction que l'accès aux utilisations pacifiques des techniques et des sciences nucléaires est un droit reconnu par le TNP à ses Etats parties et joue un rôle prépondérant pour leur développement durable. Aussi, encourage-t-elle l'AIEA à continuer de s'acquitter de la mission qui lui a été dévolue par son statut et d'assister les pays en développement à promouvoir les applications de l'énergie nucléaires à des fins pacifiques.

Monsieur le Président,

A l'heure où de nouveaux défis pèsent sur notre monde, la réponse de la Communauté internationale devrait intégrer le renforcement et le perfectionnement du régime international de non-prolifération par l'application stricte et non sélective de toutes les dispositions consacrées dans les divers traités du désarmement et du contrôle d'armements. Les Etats sont égaux devant le droit international, particulièrement quand il y va de la paix et de la sécurité mondiale. Aussi, aucune considération de sécurité ne peut justifier la violation ou l'affaiblissement du régime international de la non prolifération nucléaire. Toute remise en cause de ces principes ou de sélection dans la réaction à ces violations serait de nature à altérer davantage le multilatéralisme, encourager la course aux armements nucléaires et mettre en péril la sécurité, la stabilité et la paix dans le monde. C'est là un défi que la Communauté internationale devrait relever avec fermeté et sans compromission aucune.

Je vous remercie Monsieur le Président.